

MERRI Campagne 2013 Part variable DRCI / Modèle

Pour 2013, nous avons répliqué le modèle de 2012.

Une combinaison d'indicateurs a été utilisée afin d'identifier les établissements pouvant bénéficier d'un soutien financier au titre d'une DRCI et de déterminer le montant du financement.

Le premier indicateur prend en compte le nombre et le type d'essais cliniques en cours, promus par l'établissement (score S1 utilisé pour la part modulable des MERRI, c'est-à-dire le score « études pour lesquelles l'établissement est promoteur »), le second indicateur prend en compte la réussite aux appels à projets nationaux de la DGOS (crédits attribués dans le cadre des campagnes d'appels projets) sur les trois dernières années (2010, 2011, 2012).

Le premier indicateur compte pour 70% et le second pour 30%.

La combinaison des deux indicateurs détermine le montant alloué à chaque établissement au prorata de la production nationale. Un seuil minimal de 300 k€ a été appliqué.

Les établissements de santé des DOM TOM en-dessous du seuil minimal ont bénéficié d'un rattrapage exceptionnel (montant fixé à 300 k€) au titre du plan santé Outre-mer.

Au titre de la campagne MERRI 2013, 47 établissements sièges de DRCI seront ainsi financés.

Enveloppe budgétaire : 71 204 752 €

Score inclusion : S1 (promoteur)

Appels à projets : PHRC N, PHRC K, PSTIC, PSTIC K, PREPS, PHRIIP

Années : 2010, 2011, 2012

Coefficient géographique : appliqué pour IDF (7%) et DOM TOM (26% Guadeloupe et Martinique, 31% La Réunion) vient majorer la dotation initiale.